

# **Reconnaissance de la Scientologie par les pouvoirs publics**

Partout dans le monde, des dizaines d'administrations reconnaissent le caractère religieux de la Scientologie ou l'acceptent en tant que telle, lui accordant le même régime qu'aux églises traditionnelles.

## **Décision de l'IRS (Internal Revenue Service) 1<sup>er</sup> octobre 1993 - USA**

Le 1<sup>er</sup> octobre 1993, l'Internal Revenue Service (IRS) adressait à l'Eglise de Scientologie Internationale (USA) une lettre lui indiquant que le service des impôts américain (IRS):

**" la reconnaît comme une entité-mère séparée, exonérée d'impôt fédéral sur le revenu, de par son statut d'organisation caritative et religieuse ... "**

Cette décision était fondée sur le fait que l'Eglise avait satisfait à toutes les exigences nécessaires suivant l'article 501 du Code des Impôts. Après une procédure de onze ans, où l'IRS n'a rien négligé dans son enquête, que ce soit sur l'Eglise Internationale elle-même ou sur les églises américaines, ainsi que les associations affiliées. Les enquêteurs ont vérifié l'ensemble des comptabilités des associations et de leurs dirigeants, ainsi que le fonctionnement des associations, leurs buts et leur rôle national et international. A la fin de cette enquête, l'IRS a déterminé que :

“(...)

1/ La **Scientologie est une religion authentique** ("bona fide") ;

2/ Les Eglises de Scientologie et leurs organismes à caractère caritatif et éducatif **oeuvrent exclusivement dans des buts religieux reconnus** ;

3/ Les Eglises de Scientologie et leurs organismes à caractère caritatif et éducatif **oeuvrent dans l'intérêt public et non au bénéfice de personnes privées** ;

4/ Nulle partie du résultat net de l'Eglise de Scientologie et de ses organismes à caractère caritatif et éducatif ne profite à un quelconque individu non plus qu'à une quelconque entité autre que caritative".

Cette reconnaissance a été signifiée à l'ensemble des autres Eglises de Scientologie américaines ainsi qu'aux associations affiliées à l'Eglise, soit plus de trente églises, cinquante missions et une vingtaine d'associations caritatives.

**Décision de l'Agence Nationale des Services Juridiques,  
Financiers et Administratifs  
4 mai 2000 - Suède**

(...) "La question est de savoir si l'Eglise de Scientologie de Suède peut être considérée comme une communauté religieuse au sens de l'article 1<sup>er</sup> de la loi sur le mariage et, dans l'affirmative, si la congrégation remplit par ailleurs les conditions requises pour obtenir une autorisation de célébration des mariages.

L'Eglise de Scientologie de Suède a été établie en Suède en 1968 et est liée à l'Eglise de Scientologie Internationale.

L'activité actuelle de l'Eglise de Scientologie de Suède peut être considérée comme de longue durée et elle est organisée d'une manière présentant des garanties suffisantes quant au respect des règles relatives aux mariages figurant dans la loi sur le mariage. L'activité peut également être considérée comme suffisamment importante pour justifier d'une demande d'autorisation.... l'Agence décide en conséquence que sont réunies les conditions d'octroi à l'Eglise de Scientologie de Suède du droit de célébrer les mariages".

**Décision du Bureau de l'impôt sur les Sociétés  
7 juin 1988 – Pays-Bas**

"La communauté religieuse de l'église de Scientologie d'Amsterdam est active aux Pays-Bas...depuis de nombreuses années. Ses activités, comme celles des autres communautés religieuses, ne visent qu'au maintien de l'existence du groupe et à la dissémination des enseignements de la religion de Scientologie. Ses activités n'ont pas de but lucratif.

(...)

Les activités de l'église de Scientologie d'Amsterdam s'appuient directement sur le Credo de l'église"... Les activités religieuses comme l'audition ou les cours délivrés aux membres de l'église ne correspondent pas aux activités d'une entreprise".

**Décision de la Royal Navy, Ministère de la Défense  
9 octobre 1996 - Royaume-Uni**

"(...)

L'observance respectueuse de la religion dans les Forces Armées est de la plus haute importance. Il est du devoir de tous ceux concernés de répondre aux besoins religieux et moraux de tout le personnel. Une considération compatissante doit être octroyée aux besoins des minorités religieuses reconnues.

**La Scientologie est une religion officiellement reconnue dans la Royal Navy, ...**, aussi, nous ne voyons aucune raison pour laquelle votre ami ne pourrait pas continuer sa pratique.

Si votre ami sent qu'on l'empêche d'approfondir et d'améliorer sa vie spirituelle, il doit s'adresser au Chapelain de son navire ou à l'Officier de sa Division".

**Décision du Ministère de la Justice  
22 décembre 2003 - République de Croatie**

"(...)

L'inscription dans le registre des communautés religieuses de la République de Croatie de la structure organisationnelle de l'Eglise de Scientologie en Croatie, Mission de Zagreb, Centre de Dianétique, est approuvée.

A la date d'inscription dans le registre, la Mission de Scientologie de Zagreb, Centre de Dianétique, acquiert le statut de personne morale".

**Décision du Service de l'état civil d'Alberta**  
**17 octobre 1990 – Canada**

"Nous vous confirmons par la présente que votre demande de reconnaissance pour l'Eglise de Scientologie d'Alberta, datée du 31 mars 1990, a été approuvée, conformément à la section 3 de la loi sur le mariage.

(...)

Toute demande d'enregistrement d'un représentant du clergé doit inclure le nom, l'adresse et les numéros de téléphone du prêtre ou du ministre pour qui la demande de certificat a été faite...".

**Décision du Ministère de l'Intérieur**  
**14 mars 2003 - Taipei (Taiwan)**

"(...)

Selon la Constitution, la liberté de croyance religieuse est protégée. En ce qui concerne la fondation d'une nouvelle religion, lorsqu'elle possède ses propres doctrines religieuses spécifiques, ses buts, écritures, rites et structures religieuses d'organisation, etc ...et qu'elle n'agit pas contre les règlements, l'ordre public et les bons usages de ce pays, le gouvernement n'a pas à mettre en place une procédure pour la reconnaissance.

Par conséquent, votre organisation a été approuvée pour être promue comme une organisation religieuse nationale. Les dites informations concernant vos doctrines religieuses, etc. ont également été soumises au ministère pour examen. Ainsi, **c'est un fait que votre organisation est acceptée en tant que nouvelle religion**".

**Décision du Service des Impôts - Adélaïde  
15 juin 2000 - Australie**

"(...) L'organisation religieuse n'est pas restreinte aux grandes religions... Les cours fournis par l'Eglise de Scientologie qui impliquent l'étude des Ecritures de l'Eglise et des principes de la religion sont exonérées d'impôts car ils sont fournis par une institution religieuse et font partie intégrante de la pratique de la religion. Les cours sont purement religieux. "

En 1978, ce même Bureau des Impôts australien avait accepté une demande d'exonération de taxe sur les salaires concernant les permanents de l'église, au motif que :

**La Loi... exonère le personnel payé par une institution religieuse de taxe sur les salaires.** Les allocations payées par l'Eglise de Scientologie ne seront pas, par conséquent, soumises à la taxe sur les salaires".

**Décision du Ministère de l'Intérieur  
31 mars 2000 – Afrique du Sud**

"(...)

Les statuts de votre organisation ont été approuvés. La documentation à étudier par les personnes postulant pour être autorisées à célébrer des mariages vous sera adressée par la poste...".